

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2015  
21 HEURES 15 A FONTVIEILLE

**Présents :** Mmes et MM. Pascale ALBERTOS, Gilles BASSO, Nelly BERTHON, Maryse BONI, Christian BONNAUD, Marie-Pierre CALLET, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Guy FRUSTIE, Gérard GARNIER, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Gisèle PERROT-RAVEZ, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY.

**Excusés :** Mmes et MM. Danièle AOUN, René FONTES, Régis GATTI, Stephan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Chantal LEMOIGNE, Henri MILAN, Aline PELISSIER, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Christian VALLAT, Bernard WIBAUX.

## **Procurations :**

- de Mme Nadia ABIDI à M. Hervé CHERUBINI ;
- de M. Patrice BLANC à Mme Maryse BONI ;
- de M. Michel BONET à M. Yves FAVERJON ;
- de M. Michel CAVIGNAUX à Mme Alice ROGGIERO ;
- de M. Michel FENARD à M. Christian BONNAUD ;
- de Mme Christine GARCIN-GOURILLON à M. Jack SAUTEL ;
- de Mme Françoise JODAR à Mme Patricia LAUBRY ;
- de Mme Anne SOURDON à M. Guy FRUSTIE.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Guy Frustié, maire de Fontvieille, a accueilli les conseillers communautaires présents.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 18 DECEMBRE 2014**

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2014 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

### **3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision n° 43-2014 relative à l'adhésion de la Communauté de communes à l'association interprofessionnelle de santé et médecine – AISMT 13
- Décision n° 44-2014 relative à la convention entre la CCVBA et la société AFC consultants pour la gestion du suivi des assurances
- Décision n° 45-2014 relative à la convention entre La CCVBA et la société ORANGE pour la mise à disposition d'un service de lien de transmission et de maintenance des infrastructures NRA ZO
- Décision n° 01-2015 relative à la convention entre la CCVBA et la commune de Saint Etienne du Grès concernant la mise à disposition d'une tractopelle
- Décision n° 02-2015 relative à la convention entre la CCVBA et la commune de Saint Etienne du grès concernant la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial
- Décision n° 03-2015 relative à la convention entre la CCVBA et la société Christian Villard pour le nettoyage des locaux du siège
- Décision n° 04-2015 relative à la convention entre la CCVBA et l'éco-organisme OCAD3E pour l'enlèvement en déchèterie des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers.

- Décision n° 05-2015 relative à la création de servitudes de tréfonds sur propriétés privées au profit de la CCVBA

Celles-ci n'ont appelé aucune observation.

#### 4. DELIBERATION N°01-2015 – OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS AU BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT CCVBA

Il est proposé au Conseil communautaire, dans le but de permettre la continuité du service public d'assainissement, de voter les ouvertures de crédits détaillées dans les tableaux ci-dessous nécessaires au paiement des dépenses d'assainissement avant le vote du budget primitif annexe de la régie.

Section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Op. d'ordre	Ouvertures de crédits	
011	6061	non	dépense	50 000,00 €
011	6062	non	dépense	20 000,00 €
011	611	non	dépense	180 000,00 €
011	61551	non	dépense	5 000,00 €
011	61558	non	dépense	10 000,00 €
012	6218	non	dépense	20 000,00 €
012	6411	non	dépense	100 000,00 €
012	6451	non	dépense	20 000,00 €
012	6453	non	dépense	3 000,00 €
012	6454	non	dépense	2 000,00 €
012	648	non	dépense	5 000,00 €
014	706129	non	dépense	70 000,00 €
65	6541	non	dépense	5 000,00 €
66	66111	non	dépense	35 000,00 €
023	023	<i>oui</i>	<i>dépense</i>	<i>250 000,00 €</i>
70	70611	non	recette	575 000,00 €
70	706121	non	recette	100 000,00 €
70	7064	non	recette	50 000,00 €
74	741	non	recette	50 000,00 €

Section d'investissement :

Opération	Chapitre	Article	Ouvertures de crédits	
/	16	1641	dépense	150 000,00 €
/	23	2315	dépense	100 000,00 €
<i>Ordre</i>	<i>021</i>	<i>021</i>	<i>recette</i>	<i>250 000,00 €</i>

**POUR** : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés

#### 5. DELIBERATION N°02-2015 – OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS AU BUDGET ANNEXE DSP ASSAINISSEMENT CCVBA

Il est proposé au Conseil communautaire dans le but de permettre la continuité du service public d'assainissement, de voter les ouvertures de crédits détaillées dans les tableaux ci-dessous nécessaires au paiement des dépenses d'assainissement avant le vote du budget primitif annexe DSP – assainissement CCVBA.

Section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Op. d'ordre	Ouvertures de crédits	
011	611	non	dépense	35 000,00 €
011	6226	non	dépense	35 000,00 €
012	6218	non	dépense	4 000,00 €
65	6541	non	dépense	1 000,00 €
66	66111	non	dépense	35 000,00 €
023	023	<i>oui</i>	<i>dépense</i>	<i>200 000,00 €</i>
70	70611	non	recette	260 000,00 €
74	741	non	recette	50 000,00 €

Section d'investissement :

Opération	Chapitre	Article	Ouvertures de crédits	
/	16	1641	dépense	155 000,00 €
/	23	2315	dépense	45 000,00 €
Ordre	021	021	recette	200 000,00 €

**POUR** : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés

**6. DELIBERATION N°03-2015 – SIGNATURE DES AVENANTS ET CONVENTIONS DE TRANSFERT DE PRETS EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT**

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des avenants ou conventions de transfert relatifs aux contrats d'emprunts souscrits par les communes et affectés intégralement ou partiellement à l'assainissement.

**POUR** : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés

**7. DELIBERATION N°04-2015 – DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS DE LA CCVBA AU SYNDICAT MIXTE DURANCE ALPILLES**

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner deux représentants de la CCVBA appelés à siéger au Syndicat mixte Durance Alpilles pour les questions d'assainissement, la CCVBA étant substituée à la commune d'Eygalières au sein du syndicat pour cette compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les élus communautaires ont désigné Messieurs René FONTES et Bernard WIBAUX, conseillers communautaires d'Eygalières.

**POUR** : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**8. DELIBERATION N°05-2015 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION ET DU DIRECTEUR DE LA REGIE ASSAINISSEMENT**

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner les membres du Conseil d'exploitation de la régie intercommunale d'assainissement. En vertu des statuts de la régie adoptés lors du dernier Conseil communautaire, ce Conseil d'exploitation est composé d'un collège de 7 représentants de la Communauté de communes et d'un collège de 6 représentants des socioprofessionnels intéressés par l'assainissement.

Pour le collège des représentants de la Communauté de communes, ont été désignés : Mmes et MM. Hervé CHERUBINI, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Jean MANGION, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE,

Pour le collège des représentants des socioprofessionnels intéressés par l'assainissement, ont été désignés : MM., Benoît BERTRAND, Gérard BODEL, Georges MAZUY, Jean-Bernard RELAVE et Gérard VIGNOUD.

Il est également proposé aux élus de désigner le Directeur de la régie intercommunale d'assainissement en vertu de l'article 12 des statuts.

Monsieur Gérard BEREZIAT a été nommé Directeur de la régie assainissement.

**POUR** : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**9. DELIBERATION N°06-2015 – CONVENTIONS DE GROUPEMENTS DE COMMANDES ENTRE LA CCVBA ET LES COMMUNES DU TERRITOIRE**

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions constitutives de groupements de commandes pour la passation de marchés en matière de voirie, éclairage public, signalisations horizontale et verticale regroupant la CCVBA et les communes d'Aureille, Maussane-les-Alpilles, le Paradou et Saint Etienne du Grès.

Les élus sont également appelés à désigner un membre de la CAO de la Communauté de communes appelé à siéger au sein des commissions d'appels d'offres de ces groupements. M. Laurent GESLIN a été désigné pour siéger au sein des CAO relatives à ces marchés.

**POUR** : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**10. DELIBERATION N°07-2015 – GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA-SAINT REMY DE PROVENCE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT QUARTIER PLANTIER MAJOR**

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCVBA et la commune de Saint Rémy de Provence pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif quartier Plantier Major.

Les élus sont également appelés à désigner trois membres de la commission MAPA de la Communauté de communes appelés à siéger au sein de la commission MAPA de ce groupement. MM. Christian BONNAUD, Laurent GESLIN et Benoît VENNIN ont été désignés pour représenter la CCVBA au sein de cette commission.

**POUR** : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**11. DELIBERATION N°08-2015 –CONTRAT D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES – CONTRAT DE GROUPE CENTRE DE GESTION DES BOUCHES DU RHONE**

Suite au mandat qui avait été donné au Centre de gestion des Bouches du Rhône en vue de souscrire un contrat de groupe pour l'assurance des risques statutaires, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le contrat par capitalisation de la compagnie CNP Assurances pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 résiliable chaque année sous réserve d'un préavis de quatre mois aux taux de 5,85% pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL et de 1,04% pour les agents non affiliés à la CNRACL.

**POUR** : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**12. DELIBERATION N°09-2015 – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (DECHETERIE MOBILE)**

Il est proposé au Conseil communautaire de recruter à compter du mois de février 2015 un agent contractuel sur un emploi de chauffeur poids-lourds et de gardien de déchèterie non permanent à temps complet conformément à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et ce, pour une durée de six mois.

Il est indiqué qu'en cas de nécessité de service, cet agent pourra avoir des fonctions d'adjoint technique sur d'autres sites communautaires. La rémunération de cet emploi est fixée sur la grille indiciaire d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe indice brut 488, indice majoré de 422.

**POUR** : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**13. DELIBERATION N°10-2014 –RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN SPECIFIQUE DES SERVICES (35 H PAR SEMAINE)**

Il est proposé au Conseil communautaire de créer, à compter de mars 2015, un emploi de chargé de mission développement local non titulaire, non permanent, de catégorie à temps complet, à raison de 35 heures par semaine conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et ce, pour une période de dix mois. Le niveau de recrutement sur ce poste est fixé à BAC+4 et la rémunération est fixée à 3500€ bruts par mois.

**POUR** : 29 voix – unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 22h30.

Le Président  
The image shows a blue circular stamp with the text 'CCVBA' at the top and '13520' at the bottom. Inside the circle is a coat of arms. A black ink signature is written over the stamp.

Hervé CHERUBINI